

Présents :

Présidente de la séance : Mme Gérard T., directrice

Enseignantes : Mme Barillot C., Mme Tigeot Elodie., Mme Guyomard C., Mme Le Roux M.C., Mme Le Garff R., Mme Parent S.

Parents : M. Faccini J., Mme Sirera D., Mme Veylon P., Mme Barbedette V., M. Seube F., Mme André S.

Représentants élus de la commune : M. Gaudin J.L. (maire), Mme Blouin M. (adjointe aux affaires scolaires)

Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Chartres de Bretagne : M. Letort E.

ATSEMS : Mme Morellec I., Mme Gaillard M.N.

Secrétaires de séance désignées : Mme Barillot C., Mme Guyomard C.

- **Installation du nouveau CE : ouverture de la séance et désignation de secrétaires.**
- **Approbation du PV du conseil d'école du 08/11/2016**
- **Les actions pédagogiques :**

Dans le cadre du projet centré sur les jeux de cour qui se développera plus largement en cette fin d'année, seront enrichis les jeux de l'école grâce à l'achat de nouveau matériel financé en partie par le budget mairie, en partie par l'APE après accord à des propositions de devis. Mme Sirera s'est exprimée sur le montant d'une participation de l'association de parents à hauteur d'environ 600/650 euros, comme l'année précédente, pour les différents projets de l'école.

Durant les mois de novembre et décembre, le projet de danse concernant l'ensemble des classes avec la compagnie « A corps en corps », s'est construit autour du spectacle « Grain de sable » proposant tout un répertoire de gestes et d'imaginaires qui a ensuite servi de tremplin aux différentes activités proposées en séances avec la danseuse chorégraphe, Mme Catherine Fromentoux et en classe. Ce projet, très bien adapté à l'ensemble des niveaux de classe, a permis aux enfants de partager une expérience commune, de développer des compétences spécifiques aux programmes et de se révéler dans un contexte différent. Nous en avons toutes été très satisfaites.

Le projet passerelle concerne l'accueil des futures petites et toutes petites sections. Mme Le Roux et Mme Tigeot recevront à partir du mois d'avril les élèves qui arriveront en septembre 2017 en collaboration avec l'équipe de l'espace petite enfance.

Activités scolaires régulières :

- **La médiathèque municipale** : En plus des créneaux proposés le mardi matin, 4 classes (PS/MS, MS/GS, MS et GS) ont bénéficié d'une animation pour le printemps des Poètes. Les enfants ont pu découvrir des textes fondés sur les jeux de langage à travers une mise en voix qui leur a beaucoup plu. Ils ont bien ri. Nous aimerions avoir plu souvent ces possibilités de lecture.

L'intervention de membres de l'association Lire et faire lire est désormais en place. Deux dames viennent le lundi et le vendredi pour proposer des lectures à des petits groupes d'enfants dans la bibliothèque de l'école, ce qui permet à présent à toutes les classes de disposer d'un créneau de 30 mn par semaine. Les intervenantes, ainsi que les enfants, semblent ravis. Le thème est souvent proposé par les enseignantes et les livres sont choisis par Mme Roussin et Mme Gueguen dans des bibliothèques extérieures afin d'enrichir le fond de livres auquel peuvent avoir accès les élèves.

Autres actions :

- Au moment de Noël, nous avons reçu **la visite du Père-Noël et de son âne**. Le goûter est toujours un bon moment pour les enfants.
- En spectacle de fin d'année, les enfants ont pu voir, selon les classes, **Boucle d'Or et les 3 ours ou Le Petit Bonhomme de Bois présentés par l'association « Lire et Délire »**. Cela a été l'occasion de prolonger la découverte de ces albums en classe.
- **Rencontres USEP** : il s'est déjà produit plusieurs rencontres sportives et il en reste à venir.
- **Sortie poney à Fénicat pour les GS** les 22 et 29/11, ainsi que pour les MS, et d'autres dates sont à venir.
- **Musées des Beaux Arts**
- **Sorties de fin d'année** à définir.
- **Action en faveur de la lecture** conjointement avec l'APE : vente de livres dans le hall de l'école par l'intermédiaire de l'association « Lire, c partir ».

- **Mise en place de l'évaluation positive pour l'année scolaire en cours**

Pour cette année, les équipes enseignantes de maternelle sont à la fois en formation et en expérimentation concernant la mise en place de cette nouvelle forme d'évaluation. Il n'y aura donc pas d'outil commun dans l'immédiat. Un carnet de suivi émergera l'année prochaine à partir de la réflexion menée cette année.

M. l'Inspecteur a souligné que la démarche poursuivie s'accorde parfaitement à la nécessité de prendre le temps d'élaborer de nouveaux outils qui modifient les pratiques enseignantes.

● Le projet éducatif territorial

Les années précédentes, différents moments de concertation entre les enseignantes et le Pôle enfance jeunesse ont eu lieu et ont fait émerger les points de vigilance suivants : selon les enseignantes, les jeux de construction et manipulation, ainsi que les activités motrices, sont à privilégier. Les activités proposées doivent, en tous les cas, rester relativement libres, peu contraignantes et ne pas aboutir à des productions d'enfant.

En début d'année, le PEDT a été écrit sans concertation avec l'école pour des raisons de calendrier concernant l'attribution des subventions aux communes, ainsi que l'ont confirmé M. Gaudin et M. Letort. Une réflexion commune devrait pouvoir permettre une meilleure articulation entre les différents temps de la journée de l'enfant.

● Le budget

Les demandes de budget adressées par l'école à la mairie sont sensiblement les mêmes dans les différents domaines. Une augmentation a été acceptée pour les pièces détachées de vélo qui sont très onéreuses, mais elle restera insuffisante. Une demande a été adressée par la directrice pour que l'achat de quelques pièces supplémentaires puisse être pris en charge sur un autre budget pour l'année en cours.

Concernant les fournitures scolaires, une augmentation de 1 euro par élève a été attribuée relativement à une demande d'augmentation de 2 euros formulée par l'équipe enseignante qui a constaté une montée des prix du matériel utilisé dans les classes.

Selon Mme Blouin, la commande de papier pourrait se faire en commun entre l'école et la mairie afin de réaliser quelques économies.

● Les travaux, les locaux et le parking

Le passage de l'hiver a été ponctué de nombreux incidents qui conduisent à formuler ou reformuler un certain nombre de demandes de travaux.

- L'aménagement d'un deuxième local à vélos avec rampe d'accès est programmé ;
- Le changement de la porte d'entrée (annoncé par Mme Blouin pour les vacances de Pâques) : elle est de plus en plus difficile à ouvrir et un enfant s'est coincé les doigts. L'accès devrait se faire par la porte de secours actuelle ;
- Le changement des luminaires anciens qui a provoqué, l'année scolaire dernière, des émanations et, cette année encore, un dégagement de fumées. Cet incident a nécessité l'évacuation de la classe de Mme Le Roux pour la matinée vers les locaux du centre de loisirs. Un projet de remplacement de ces luminaires par des Leds est en cours, selon M. Gaudin, mais nécessite la prise en compte de matériaux amiantés dans les faux plafonds ;
- L'amélioration du système de chauffage : malgré les différents désembouages, il s'avère que le chauffage au sol est inadapté aux locaux et que la chaudière en place est insuffisamment puissante. Ainsi, des siestes d'enfants ont dû être annulées, d'autres se sont quand même tenues à 14 ou 15 °, alors que dans certaines classes la température était de 25 ° fenêtres ouvertes, ce qui n'est pas très sain et n'offre pas de bonnes conditions. Selon Mme Blouin, le chauffage sera modifié dans l'agrandissement et passera au gaz à la place du chauffage au sol. Un abaissement du plafond de la salle d'activités motrices est également envisagé.
- Concernant, le petit parking qui, en journée est réservé aux enseignantes de l'école, il manque un panneau pour le faire respecter. Cela a pu provoquer quelques conflits avec des familles qui l'utilisent pour déposer leurs enfants le matin. Mme Blouin a informé la directrice, puis tous les membres du conseil, qu'un panneau de sens interdit (sauf riverains et personnels de l'école) serait placé en bas de la petite rue.
- La remise à neuf du hall est prévu (peintures, panneau magnétique mural, meubles...). En revanche, l'installation du vestiaire pour la classe de PS/MS est reportée pour cause de produit amianté dans la colle du sol, ainsi que dans les dalles, ce qui interdit toute opération de perçage. Cela soulève des inquiétudes de la part des enseignantes car des morceaux de dalles similaires se sont enlevés dans la classe de Mme Le Roux.

Selon le dossier technique amiante réalisé en 2005 et remis à Mme Gérard, à sa demande, le jour du conseil d'école, d'autres matériaux amiantés sont présents dans la partie ancienne de l'école. L'inquiétude de la directrice et de l'ensemble de l'équipe enseignante se porte plus particulièrement sur des dalles de faux plafond qui se désagrègent et sont parfois soulevées par le vent ou ont subi des infiltrations d'eau.

M. Gaudin assure qu'un diagnostic complémentaire sera réalisé dans les meilleurs délais pour envisager les travaux nécessaires et précise qu'il n'y a pas de danger actuellement pour les enfants.

● Fonctionnement retenu en cas d'absence des ATSEMS

Les mois d'hiver ont été ponctués de plusieurs arrêts maladie d'ATSEMS non remplacées. A ce sujet, les ATSEMS ont pu exprimer la fatigue entraînée par ces situations et ont demandé, avec les enseignantes, que les absences d'une semaine soient de nouveau remplacées au bout de deux jours et demi, comme jusqu'en 2014-2015.

Sur cette question M. le Maire et M. l'Inspecteur s'accordent à dire que dans la plupart des écoles, il n'y a pas d'ATSEM en GS.

Mme Gérard souligne cependant deux points :

- Une classe de MS isolée ;
- Une ATSEM en GS qui ne peut a priori pas remplacer en TPS/PS pour des raisons médicales.

Avec ces contraintes, le meilleur fonctionnement possible a été réfléchi en collaboration avec les ATSEMS.

Selon M. Gaudin, 80% des absences d'ATSEMS ont été remplacées en 2016. Par ailleurs, contrairement à ce que considérait la

directrice, il n'y a pas d'interdiction stricte d'ordre médical pour faire intervenir certaines ATSEMS dans les classes de TPS/PS. La priorité, comme le souligne M. Letort, doit se porter sur ces classes-là en cas d'absence.

M. le Maire assure que la volonté de la commune est d'assurer le plus possible les remplacements au-delà de deux jours. Pour la formation de Mme Merlet, un arrangement a été trouvé avec Mme Pèlerin afin d'intervertir leurs jours travaillés.

● Fusion des deux écoles

En quelques mots, la directrice rappelle le déroulement de la fusion.

- Au dernier conseil d'école de l'année scolaire 2015-2016, le projet de fusion a été présenté et devait être précisé en 2016-2017 puis soumis à consultation des enseignantes ;
- Fin 2016, une réunion d'information a été proposée vis-à-vis des familles pour entériner le projet. L'équipe enseignante ne s'est pas rendue à cette réunion car cette réunion n'était pas annoncée comme une consultation.
- A ce moment-là, la directrice a présenté la position majoritaire des enseignantes de maternelle par mail à M. le Maire : « Les enseignantes de maternelle se sont exprimées majoritairement contre ce projet en développant leurs propres arguments sur l'importance d'un directeur/enseignant, la spécificité de l'école maternelle et la complexité de sa gestion en raison de nombreuses contraintes. A ce jour, 6 enseignantes sur 8 y sont toujours défavorables, 1 personne n'a pas donné son avis et 1 voix s'est exprimée favorablement. Je vous remercie de considérer et de rendre publique la position largement majoritaire de l'équipe enseignante en maternelle. »
- Dans un article de journal de Ouest France, il était écrit : « Actuellement, les deux directions ne se concertent pas pour la gestion du matériel et des salles ». Concernant le matériel informatique et les bibliothèques, il n'y a pas de « mutualisation » possible : seuls deux ordinateurs de la mairie en maternelle pour la direction et dans la salle des maîtres. Il est, par ailleurs, préconisé, plutôt que des salles communes des ordinateurs et des bibliothèques de classe.
- L'année prochaine, la fusion entraînera la constitution d'un groupe scolaire à 17 classes (+ une ouverture en élémentaire). Chaque enseignante du groupe devra participer au mouvement et gardera la priorité sur son poste. Mme Roptin a fait savoir au CE de l'élémentaire qu'elle demanderait le poste.

M. Letort précise qu'il a fait une note à M. l'Inspecteur d'Académie pour exposer le point de vue des enseignantes qui, par ailleurs, n'étaient pas présentes à la réunion d'information. Mme Roptin a dit dans l'immédiat qu'elle était prioritaire si elle postulait.

Questions diverses :

- Un temps d'accueil pour les nouveaux parents est-il prévu cette année en lien avec l'APE ?
Mme Gérard a confirmé qu'une date serait retenue en juin. L'information circulera probablement par voie d'affichage.
- Concernant les sorties scolaires, dans la mesure du possible, les dates sont données bien à l'avance comme il est demandé par les familles.
- A la question « Pourquoi les enfants ne font pas de spectacle de fin d'année ? », il a été répondu que d'autres temps d'échanges avec les familles ou de présentations des travaux d'élèves seraient pensés classe par classe. La préparation des spectacles de fête de l'école empiète généralement beaucoup trop sur les objectifs pédagogiques que les enseignantes se donnent. La date retenue cette année est le 30 juin.
- Concernant la possibilité de prendre des fruits à la cantine, selon Mme Morellec, les élèves ne sont pas rationnés, sauf s'il n'y en avait pas assez pour tous.

Proposition de date pour le prochain conseil : mardi 13/06/2017 à 18h00

La directrice, Mme Typhen Gérard